



SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Communauté de communes



CONVENTION

**Département de la Loire / Département de la Haute-Loire / Saint-Etienne
Métropole / Communauté de communes Loire Semène / Commune de Firminy**

**Etude de faisabilité pour la réhabilitation d'une ancienne emprise ferroviaire en
voie verte entre Firminy (Loire) et la Séauve sur Semène (Haute-Loire)**

ENTRE LES SOUSSIGNES,

le Département de la Loire représenté par son président, Georges ZIEGLER, dûment habilité
par décision de la Commission permanente du 4 mars 2024,

d'une part,

ET

le Département de la Haute-Loire représenté par sa présidente, Marie-Agnès PETIT,
conformément à la délibération du

Saint-Etienne Métropole représentée par son président, Gaël PERDRIAU, conformément à la
délibération du Conseil métropolitain du

la Communauté de communes Loire Semène représentée par son président, Frédéric
GIRODET, conformément à la délibération du

la commune de Firminy représentée par son maire, Julien LUYA, conformément à la
délibération du Conseil municipal du

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de partenariat entre les Départements de la Loire et de la Haute-Loire, Saint-Etienne Métropole, la Communauté de communes Loire Semène et la commune de Firminy, concernant l'étude de faisabilité pour la réhabilitation d'une ancienne emprise ferroviaire en voie verte entre Firminy (Loire) et la Séauve sur Semène (Haute-Loire).

Article 2 : programme de l'étude

Dans le cadre du déploiement de leur politique respective pour le développement du vélo et de la mise en œuvre croissante de la coopération entre leurs territoires, les Départements de la Loire et de la Haute-Loire, Saint-Etienne Métropole, la Communauté de communes Loire Semène et la commune de Firminy souhaitent lancer une réflexion pour évaluer la faisabilité d'une réhabilitation en voie verte de l'ancienne voie SCNF entre les communes de Firminy (Loire) et la Séauve sur Semène (Haute-Loire). Il s'agit donc de pouvoir mener une étude d'évaluation des incidences du projet sur les milieux naturels (faune, flore, habitat) et sur l'analyse d'une incidence financière liée à la remise en état éventuelle des différents ouvrages d'art ferroviaires.

Article 3 : maîtrise d'ouvrage

Le Département de la Loire assurera la maîtrise d'ouvrage de l'étude.

Un comité de suivi sera mis en place et sera composé des organismes signataires de la présente convention, ainsi que la Région Rhône Alpes et la SNCF (élus et techniciens).

Article 4 : modalités de financement

Le montant de la présente étude est estimé à 50 000 € TTC, pris en charge à part égale (10 000 € TTC) entre les signataires de la présente convention.

Le versement des participations est effectué en une seule fois, sur justification de la réalisation du projet et de la conformité de ses caractéristiques avec celles visées par le cahier des charges. Chaque financeur versera sa participation au Département de la Loire au vu d'une demande écrite accompagnée d'un état récapitulatif visé des dépenses effectuées.

Le comptable assignataire des paiements est le payeur départemental – 2 rue Grüner - 42000 SAINT ETIENNE

Article 5 : prise d'effet et durée

La présente convention prendra effet à compter de sa notification et deviendra caduque si l'opération sus-mentionnée n'a fait l'objet d'aucune demande de paiement au 31 décembre 2027.

Article 6 : litiges

Tout litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Lyon.

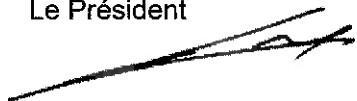
Article 7

La présente convention est établie en 5 exemplaires originaux, un pour chacune des parties.

A Saint-Etienne, le

Pour le Département de la Loire

Signé électroniquement
le mardi 02 avril 2024
Pour le Président et par délégation
LACROIX Jeremie
Vice-président de l'exécutif
Le Président



A Saint-Etienne, le

Pour Saint-Etienne Métropole

Le Président

A Firminy, le

Pour la commune de Firminy

Le Maire

Au Puy en Velay, le

Pour le Département de la Haute-Loire

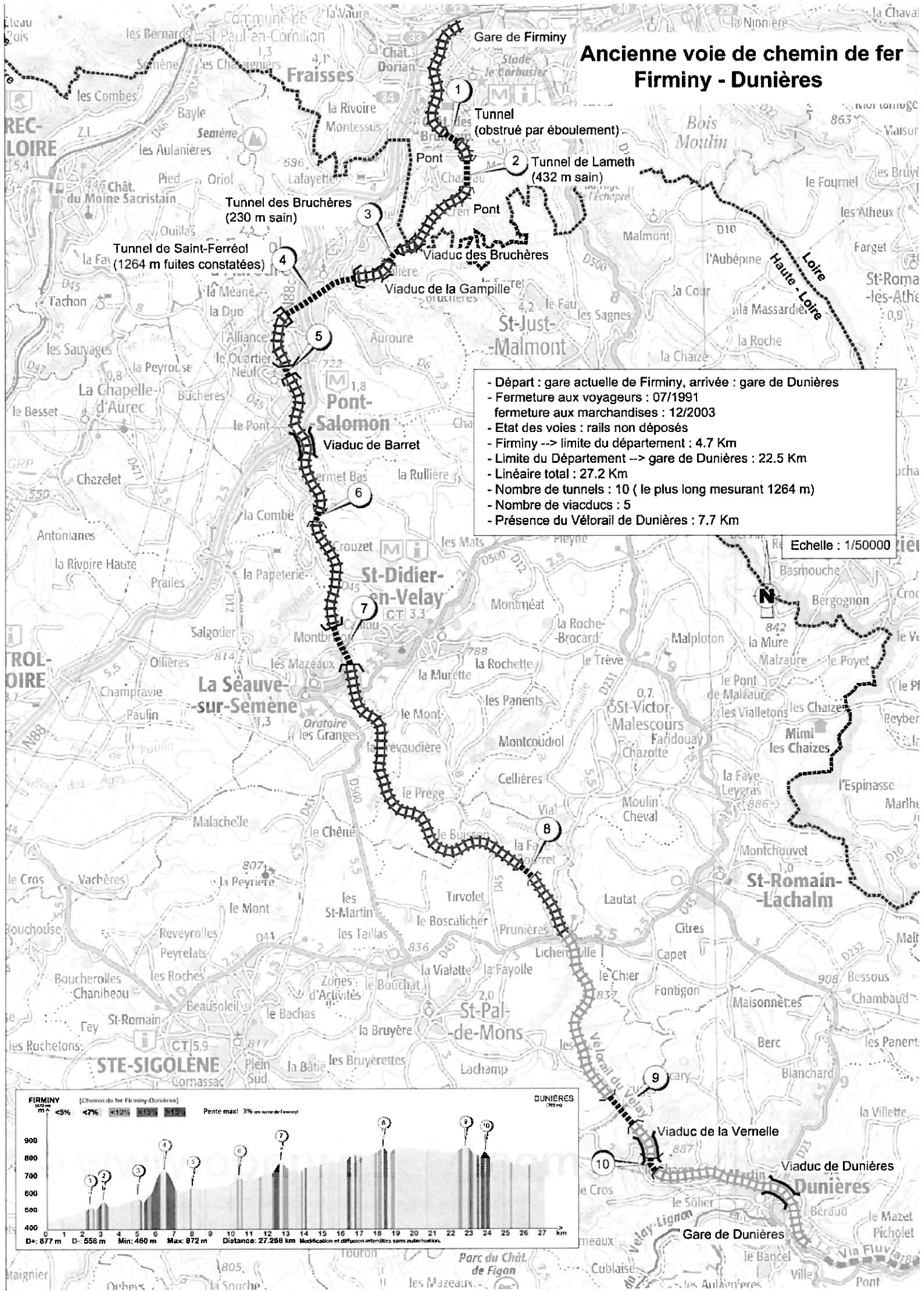
La Présidente

A la Séauve sur Semène, le

Pour la Communauté de communes
Loire Semène

Le Président

Ancienne voie de chemin de fer Firminy - Dunières



- Départ : gare actuelle de Firminy, arrivée : gare de Dunières
- Fermeture aux voyageurs : 07/1991
- fermeture aux marchandises : 12/2003
- Etat des voies : rails non déposés
- Firminy --> limite du département : 4.7 Km
- Limite du Département --> gare de Dunières : 22.5 Km
- Linéaire total : 27.2 Km
- Nombre de tunnels : 10 (le plus long mesurant 1264 m)
- Nombre de viaducs : 5
- Présence du Vélorail de Dunières : 7.7 Km

Echelle : 1/50000

